

Commune de Lattes

Délibération : Del2019-269

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

11 décembre 2019.

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET
ANNEXE DU THEATRE JACQUES CŒUR**

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE

EXCUSES : M. LACOMBE, Mme DONADA, Mme PRIEU, M. VAILLE, M. BLIN, M. CLAUSIER

ABSENT : M. MERCKLE

Le projet du Budget Primitif 2020 pour le Théâtre Jacques Cœur s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **590 160 €** et se décompose comme suit :

Section d'exploitation	590 160,00 €
TOTAL	590 160,00 €

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (194 000 €) et le remboursement de frais de personnel (280 000 €) au budget principal. Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement.

En l'absence du vote à ce jour des subventions par les Collectivités Territoriales et l'Etat, l'équilibre du budget est assuré par une subvention du budget communal général de 335 400 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Vote le budget primitif du budget annexe du Théâtre Jacques Coeur pour l'exercice 2020.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 6 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER
Maire

